

Image not found or type unknown



## usufruit beau-pere famille recomposée

Par **elvis**, le **16/01/2010** à **11:46**

Ma maman est décédée en 2006. Mon beau-père ( mari de ma maman) a l'usufruit de la maison qu'ils avaient acheté ensemble. Je deviens donc la nue propriétaire. Dernièrement, monbeau-père décide de mettre en vente cette maison, il m'en informe et je lui donne mon autorisation.

La maison vendue, comment se passe le partage? étant donné que mon beau-père a 83 ans. Dois-je lui donner 20% de ma part? ou peut-il renoncer au 20% d'usufruit étant donné que c'est lui qui a demandé à mettre la maison en vente.

Merci de me répondre rapidement .